

CdG 35

# Maîtriser les dépenses RH



# Affiner les variables RH pour optimiser le budget de fonctionnement

Le contexte financier des employeurs locaux particulièrement contraint impose une rigueur budgétaire. Or la masse salariale constitue généralement le premier poste de dépenses de fonctionnement. La maîtrise en ce domaine n'est plus un sujet tabou.

À effectif égal, la "production de services publics" peut varier de 30 % d'une collectivité à une autre.

Mais quels leviers activer ? L'organisation du temps de travail, la prévention de l'absentéisme, le non-remplacement des départs à la retraite, l'externalisation et le portage de contrats... ?

Pour répondre à cette nécessité, les collectivités ont besoin d'outils performants, pragmatiques et de questionner leurs fonctionnements.

## Ce que dit la loi

- Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire rappelle les engagements des pays européens sur la résorption des déficits publics.
- La loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019.
- Les lois de finances prévoyant des baisses de dotations.
- Peut-être, à venir, la suppression de la taxe d'habitation et la volonté gouvernementale de la suppression de 120 000 emplois sur cinq ans dans les fonctions publiques territoriale et d'Etat.

## De la rémunération à un pilotage de la masse salariale

Pour mener une réflexion sur la maîtrise de la masse salariale, il convient d'en connaître parfaitement toutes les composantes et ses évolutions.

### RÉALISATION DES SALAIRES ET INDEMNITÉS

Proposer un SIRH\* performant utilisé par des agents experts

- Sécuriser le déroulement des carrières des agents
- Fiabiliser la rémunération des agents et les indemnités des élus
- S'adapter rapidement aux évolutions réglementaires : déclarations sociales, prélèvement à la source

\* SIRH : système d'information des ressources humaines

### ESTIMATION DE LA MASSE SALARIALE

Mener des analyses sur des estimations de la masse salariale

- Calculer les impacts des avancements d'échelons, de grades, de réforme ou de promotions internes
- Simuler les incidences financières des recrutements, refonte de régime indemnitaire ou de nouvelles organisations
- Evaluer les coûts RH dans le cadre des mutualisations ou transferts de compétences

### CONTRÔLE DE GESTION

Développer des outils de pilotage de la masse de salariale

- Mettre en place des tableaux de bord pertinents
- Installer un logiciel de comptabilité analytique
- Développer les processus internes de pilotage

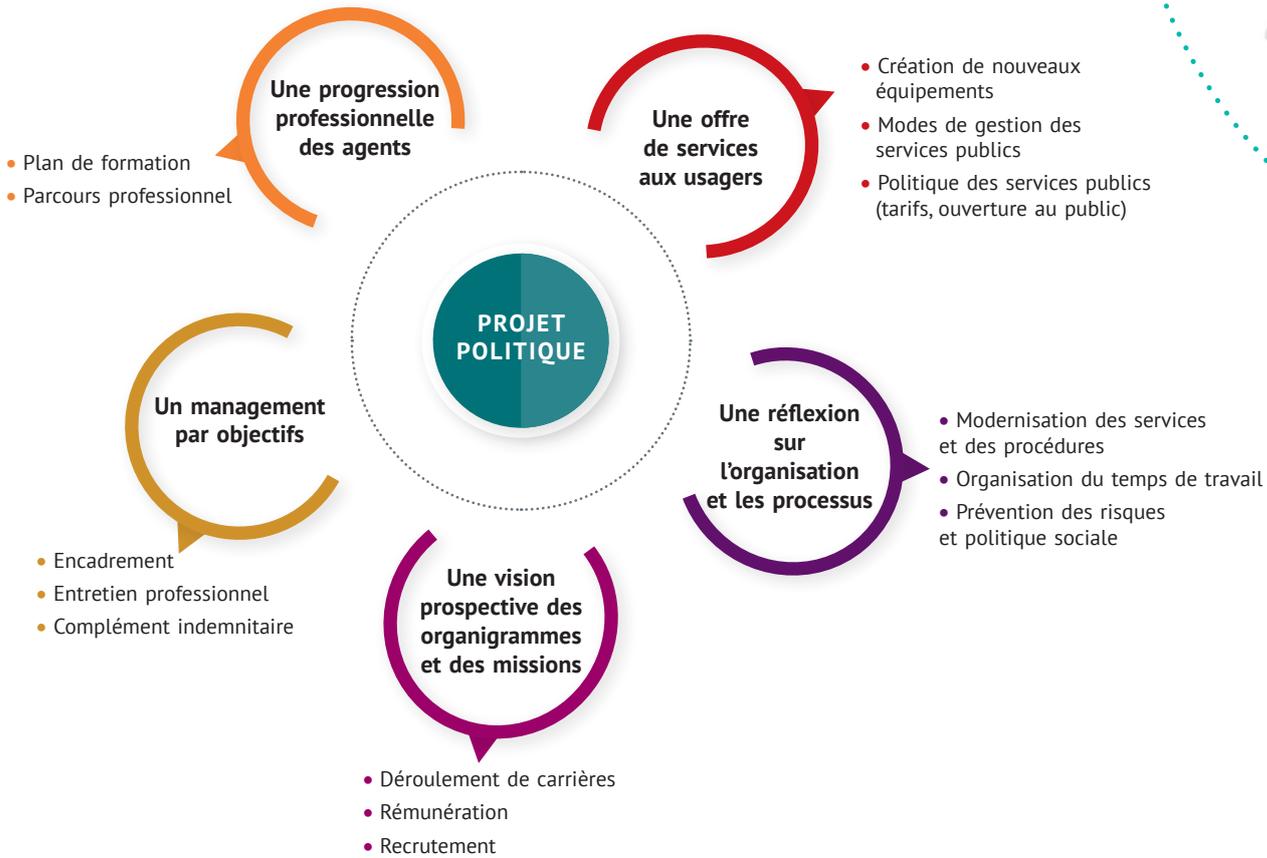
### ASSURANCE DU PRÉSENTÉISME

Réduire les coûts humains et financiers des absences

- Comprendre les types d'absences et leurs évolutions
- Lisser et sécuriser le "risque statutaire" par une assurance adaptée
- Mettre en place une démarche active de prévention des risques professionnels

# Du projet politique à une optimisation des moyens humains

Dans le cadre d'une démarche de maîtrise des dépenses RH, les collectivités doivent porter leur réflexion sur différents axes en partant du projet politique.



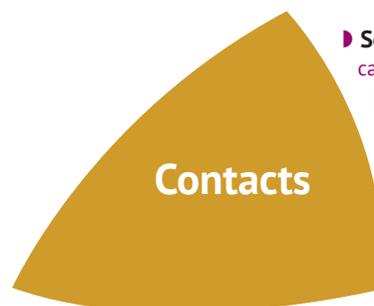
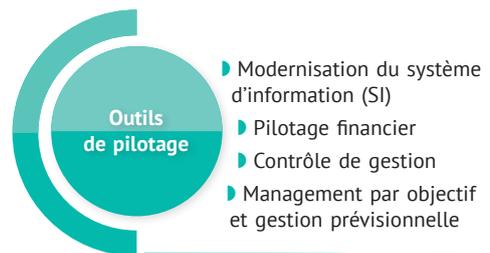
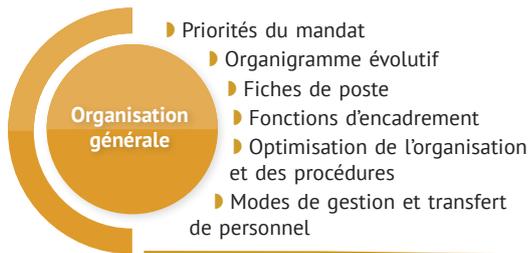
Afin d'atteindre leurs objectifs, les employeurs publics ont besoin d'accompagnements personnalisés.

Le CDG 35 travaille sur tous les aspects permettant une bonne gestion de la ressource humaine, recherchant l'adéquation avec les besoins de service public en cohérence avec les projets politiques.



# Un large éventail d'accompagnements pour maîtriser la masse salariale

En fonction du contexte, les services du Centre de Gestion peuvent proposer différentes formes d'interventions.



▸ **Service Statuts - Rémunération**  
[carrieres@cdg35.fr](mailto:carrieres@cdg35.fr)

▸ **Service Conseil et Développement**  
[conseil-developpement@cdg35.fr](mailto:conseil-developpement@cdg35.fr)

▸ **Service Mobilité - Emploi - Compétences**  
[formation.metiers@cdg35.fr](mailto:formation.metiers@cdg35.fr)

▸ **Service Conditions de Travail**  
[conditions.travail@cdg35.fr](mailto:conditions.travail@cdg35.fr)

**CDG 35**

**Village des collectivités territoriales**

1 avenue de Tizé - CS 13600  
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX  
Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00  
[contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr) - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)